

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 07/05/2021

SÉANCE DU 07 MAI 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03/05/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Jérôme MARTY, Sébastien MICHAUD, David ROUZIES.

Aucune absence.

Secrétaire de séance :

Jocelyne ALLEMAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 09/04/2021

Le compte rendu du 9 avril 2021 est approuvé par 9 voix contre 1.

Un élu a refusé d'approuver le compte-rendu, non pas par désaccord avec le contenu, mais par désaccord avec les décisions prises ; la question des indemnités du Maire et de ses Adjointes s'est à nouveau posée. Le Maire s'est engagé à renseigner le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion, sur la possibilité ou non qu'un nouveau vote prenne place au sujet de celles-ci.

2. Travaux école et logements

Lors de l'élaboration du dossier de demande de subventions, nous avons demandé une participation de l'État (DSIL) à hauteur de 30 % des travaux.

Au vu du dossier, très bien ficelé, et des travaux prévus, la subvention accordée est de 49 % de la totalité des travaux.

Il convient donc de délibérer sur le montant accordé, de revoir le plan de financement et les subventions demandées aux autres organismes (Région et Département) et de donner l'accord au Maire pour signer les devis y afférents, afin que les artisans soient prévenus et puissent commencer les travaux de l'école durant les vacances scolaires d'été.

Approuvé à l'unanimité puisque nous sommes déjà sûrs de la subvention de l'État.

De ce fait la subvention demandée à la région sera de 25% et 6% au Département, qui nous a dit n'intervenir que pour les travaux de l'école.

Ce nouveau plan de financement est approuvé à l'unanimité.

3. Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin

Il est conseillé aux membres des bureaux de vote, pour ces élections, de se faire vacciner ou de faire un test 48h auparavant.

Un tour de table est fait pour établir un tableau des présences et savoir qui veut se faire vacciner (ces personnes figureront parmi les personnes prioritaires).

4. PLUI

Il convient de reprendre la main sur le PLUI pour Laparroquial et de décider des zones potentiellement constructibles.

Ceci n'est qu'à l'étape de projet, et n'engage en aucune façon les propriétaires de terrains.

Nous pouvons définir une surface maximale de 1 hectare sur la totalité de la commune (enveloppe foncière), il est proposé de définir des zones de 1000 m² à 1500 m².

Pour qu'un terrain soit constructible, il convient de respecter plusieurs critères tels que la nécessité de contenir ces zones au sein ou en extension des hameaux existants (5 habitations idéalement), et que les habitations ne soient pas à distance de plus de 50m les unes des autres ; il faut aussi que le terrain soit desservi par les réseaux (eau, électricité et téléphone).

Un travail mené par le Maire, Axel BERTRAND et Sébastien MICHAUD, et présenté par Axel BERTRAND au reste du Conseil Municipal, a mené à définir un certain nombre de parcelles dans les différents hameaux qui entreraient dans ce champ d'application.

Après discussion, le Conseil Municipal a retenu 24 parcelles sur toutes celles pressenties.

Ce projet sera discuté avec la 4C et un bureau d'études viendra aider la mairie sur ce projet le 27/05.

Il est à noter que chaque logement envisagé pourra être construit sur une parcelle n'excédant pas 1500m².

Enfin, la durée du PLUI est de 10 ans et il ne sera validé qu'en 2022.

Si Laparroquial n'utilise pas toute son enveloppe foncière (1 ha), celle-ci bénéficiera à d'autres communes de la 4C.

Les propriétaires des zones concernées vont être contactés avant le 27/05 afin de connaître leur souhait de bâtir ou vendre leurs parcelles en terrains à bâtir.

La démarche permettra de développer et dynamiser le village, de permettre l'emménagement de membres de la famille d'habitants actuels, et d'amener de nouveaux habitants avec enfants peut-être (il faut penser à maintenir l'école).

5. Concessions cimetièrè

Devant le manque de places et l'arrivée de nouveaux habitants, il convient de réfléchir s'il y a lieu de continuer à accorder des concessions à perpétuité.

Une étude a été menée par Jocelyne ALLEMAND, qui a contacté les communes environnantes pour connaître leurs procédures et modalités.

Il s'avère que de plus en plus de communes (sauf celles qui ont beaucoup de terrain) abandonnent les concessions à perpétuité pour en venir à des durées de 15, 20, 30 ou 50 ans renouvelables.

Les tarifs diffèrent suivant la durée et s'échelonnent de 300€ pour 30 ans à 350€ pour 50 ans.

De plus en plus de communes « s'équipent » d'un columbarium.

Là, les prix sont à peu près identiques : 200 à 300€ pour des durées de 30 ou 50 ans.

Aussi, après discussion, il est proposé de ne plus accorder de concessions à perpétuité.

Adopté par 7 voix, 2 abstentions et 1 voix contre.

En ce qui concerne la durée des concessions, le vote s'établit ainsi :

7 voix pour des concessions d'une durée de 50 ans, 1 voix pour demander 30 et 50 ans, 2 abstentions.

Tarifs des concessions proposé : 250€

Columbarium : même durée, même tarif

Il est bien entendu que rien n'est changé pour les personnes ou familles qui ont une concession existante.

Ces tarifs et durée sont adoptés.

6. Travaux d'agrandissement du cimetière

La subvention est suspendue pour l'instant car le Département n'est pas d'accord sur le projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Après avoir envoyé 2 personnes sur place, il est suggéré de prévoir cette accessibilité par l'entrée principale, par le biais d'une rampe d'accès.

Des devis vont donc être demandés pour ces travaux, et un nouveau dossier va être monté et envoyé au Département qui n'exclut pas une prise en charge.

A suivre.

7. Demandes de subventions d'associations

2 associations ont demandé une subvention :

- CAP et CAMBAS
- Gym volontaire de SALLES

Puisque des habitants de la commune font partie de ces associations, il est accordé, à l'unanimité, 100€ à chacune.

8. Questions diverses

• Passerelle de CANDOUR

Il est proposé par l'association de chasse de St Christophe de s'occuper des travaux.

Coût estimé 3000 €.

Le Maire de St Christophe demande si Laparroquial est toujours d'accord pour participer au projet.

Puisque la demande émane de l'association des randonneurs, le Conseil Municipal propose de faire participer l'association qui en est à l'initiative.

Accord à l'unanimité pour continuer ce projet sous condition que l'association des randonneurs participe aussi financièrement.

• SIVOM

Comme prévu lors de la mutualisation des EHPAD de Cordes-sur-Ciel et de Monestiés, un point a été fait après 3 ans de fonctionnement.

Sur le plan financier, aucun problème. La situation financière s'est bien améliorée.

Par contre il y a de nombreux problèmes relationnels entre le Directeur et le personnel, qui se sont encore accrus depuis la crise sanitaire.

Aussi, après différentes réunions aussi bien avec le personnel, qu'avec le Directeur, il a été décidé de mettre fin à cette mutualisation.

Ainsi le Directeur qui était mis à disposition de Monestiés, repart à plein temps à Cordes-sur-Ciel.

Il est fait appel à une structure externe experte dans le recrutement afin de trouver un nouveau Directeur pour Monestiés.

De ce fait il y aura sans doute un mouvement de personnel puisque certains employés vont repartir à Cordes-sur-Ciel, où ils étaient basés.

Un communiqué officiel sera fait dans la presse, et le personnel doit être avisé individuellement le 07/05 par courrier.

Le Conseil syndical et les élus se réuniront le 27/05 pour enclencher la procédure officielle.

- **Aliénation des chemins au lieu-dit Le Crouzet**

Le bornage est en cours.

- **Adressage**

Les panneaux sont commandés, nous attendons confirmation du délai de livraison.

- **Projet d'association « Vie locale »**

Réflexion est engagée sur la possibilité de créer un comité des fêtes, une association « vie locale » ou autre, afin de mettre en place certaines animations et faire perdurer celles qui existent déjà, telles le vide-greniers, la journée pétanque, etc....

Toutes les idées sont les bienvenues ; la participation de la population est largement encouragée.

- **Assurance des élus**

Chaque élu va recevoir un email et copie de leur contrat ; une fois ces documents renvoyés, le Maire et ses trois Adjoints prendront le coût des contrats d'assurance à leur charge.

- **Registre communal des personnes à risques et/ou isolées**

Il est décidé de mettre en place un registre communal des personnes à risques ou isolées, afin d'être mieux préparés en cas d'évènement majeur (grand froid, canicule, etc).

Seules les personnes le requérant seront incluses sur cette liste ; la demande peut d'ores et déjà être faite auprès de vos élus ou en Mairie.

Les habitants seront informés via la prochaine Gazette communale.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 18/06.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h45.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.